



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

MEDEXPOL 2013,
Atelier sur la capacité régionale de lutte et la coordination contre les
déversements majeurs d'hydrocarbures en mer Méditerranée

Athènes, Grèce, 10-12 décembre 2013

REMPEC/WG.34/21
Date: 24 janvier 2014

Original: anglais

RAPPORT

**DE L'ATELIER SUR LA CAPACITE REGIONALE DE LUTTE
ET LA COORDINATION CONTRE LES DEVERSEMENTS MAJEURS D'HYDROCARBURES
EN MER MEDITERRANEE (MEDEXPOL 2013)**

Athènes, Grèce, 10-12 décembre 2013

1. INTRODUCTION

1. L'Atelier sur la capacité régionale de lutte et la coordination contre les déversements majeurs d'hydrocarbures en mer Méditerranée (MEDEXPOL 2013) s'est tenu à Athènes, en Grèce, du 10 au 12 décembre 2013.

2. Cet Atelier a été organisé par le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), en coopération avec le Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG) et l'Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA). Il a été cofinancé par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI), le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à travers le Fonds fiduciaire méditerranéen (MTF) et le projet sur l'Approche écosystémique (ECAP) financé par l'Union Européenne, ainsi que le MOIG et l'IPIECA.

3. Comme annoncé lors de la 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore organisée à Malte les 13 et 14 juin 2013, MEDEXPOL 2013 a abordé la planification d'urgence et les opérations de lutte en cas d'incident offshore, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Décision IG.20/12.

4. Les principaux objectifs de l'Atelier étaient les suivants :

- a) Étudier les politiques et arrangements régionaux relatifs à la lutte et la coopération en cas de déversements majeurs d'hydrocarbures en région Méditerranée ;
- b) Examiner les meilleures pratiques et réglementations internationales identifiées et reconnues, pertinentes pour la mise en œuvre du Protocole Offshore ;
- c) Étudier l'évaluation et l'analyse des mesures pratiques existantes et en vigueur dans les pays méditerranéens concernant les activités offshore ; et
- d) Formuler des recommandations à prendre en compte lors de l'élaboration du Plan d'action stipulé par la Décision IG.20/12.

2. ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1 Conférenciers

5. Afin d'atteindre ces objectifs, le programme de l'atelier a été préparé par le REMPEC en coopération avec l'IPIECA. Vingt et un (21) conférenciers provenant de gouvernements, d'organisations des Nations Unies, d'instituts publics et européens, d'universités et de compagnies privées ont contribué à cet événement en présentant des sujets spécifiques.

2.2 Participants

6. Tous les pays méditerranéens ont été invités à désigner leurs représentants à l'Atelier en consultation avec les autorités nationales compétentes. L'invitation à participer à l'Atelier a également été transmise aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, aux associations et organisations professionnelles internationales dont le champ d'activité rejoint les objectifs de l'Atelier, ainsi qu'aux acteurs de l'industrie pétrolière via le MOIG.

7. Soixante-quinze (75) participants, dont trente-neuf (39) représentants de dix-sept (17) États côtiers méditerranéens (Albanie, Algérie, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Tunisie et Turquie) et trente-six (36) représentants de l'industrie pétrolière et de sociétés de lutte contre la pollution, ont assisté à l'Atelier.

8. La liste complète des participants est jointe en **Annexe I** du présent rapport.

2.3 Supports

9. L'Atelier a été organisé autour de quatre (4) sessions : Suivi des pollutions de grande ampleur, Techniques et moyens de lutte contre les pollutions de grande ampleur, Coordination de l'assistance internationale et Protocole Offshore. L'Ordre du jour définitif de la Réunion telle qu'elle s'est déroulée est joint en **Annexe II** du présent rapport.

10. La liste des documents remis aux participants est jointe en **Annexe III**.

3. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

11. MEDEXPOL 2013 s'est tenu du 10 au 12 décembre 2013 dans la salle de conférence du Radisson Blue Hotel d'Athènes, en Grèce, où étaient logés la majorité des participants.

12. La composition du secrétariat est détaillée en **Annexe I**.

13. La Réunion s'est tenue en anglais et en français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais était assuré.

Points 1 et 2 de l'Ordre du jour : Ouverture et organisation de la réunion

14. M. Hébert, Directeur du REMPEC, a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés pour leurs contributions. Il a également remercié les conférenciers et les co-organisateurs pour leur participation à la préparation de l'événement. Il a ensuite présenté dans les grandes lignes l'Atelier, ses objectifs et les résultats escomptés.

15. M. Kamour, Président du MOIG, a ensuite présenté M. Houcine Mejri, nouveau Directeur du MOIG, qui a remercié les participants et les organisateurs. Il a rappelé que l'Atelier s'inscrivait dans une collaboration de longue date entre l'OMI, l'APIECA, le REMPEC et le MOIG, et plus spécifiquement dans le cadre du Plan d'action REMPEC-MOIG de coopération des États et de l'industrie pétrolière en Méditerranée (MGICAP).

Point 3 de l'Ordre du jour : Scénarios de pollution de grande ampleur

16. M. Gonzalez Deogracia, Administrateur du Programme OPRC au REMPEC, a présenté deux scénarios d'incidents majeurs dans la région méditerranéenne pour définir le contexte des débats et encourager un échange dynamique sur les questions pratiques et opérationnelles en jeu. Il a précisé que ces scénarios étaient entièrement fictifs et non fondés sur une quelconque évaluation des risques dans la zone concernée, leur unique objectif étant de replacer les discussions dans un contexte concret. L'un concernait une explosion sur une plate-forme offshore, et l'autre un incident de pétrolier. Les participants ont été invités à réfléchir à ces scénarios en prévision des discussions animant les sessions thématiques suivantes.

SESSION 1 : SUIVI DES POLLUTIONS DE GRAND AMPLEUR

Point 4 de l'Ordre du jour : Plates-formes de prévision

17. Le Dr. De Dominicis, chercheuse à l'Institut national de géophysique et de volcanologie (INGV, en Italie), a présenté le Système mondial d'observation océanographique du Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOONGOOS) et détaillé l'accord passé entre ce Réseau et le REMPEC. Elle a ensuite présenté le projet de Système méditerranéen d'aide à la décision pour la sécurité maritime (MEDESS-4MS), service régional associant des modèles et données de prévision de la dérive des nappes d'hydrocarbures en Méditerranée éprouvés, au sein d'une interface Web donnant notamment accès à un Système d'information géographique. Elle a conclu son intervention par un examen des résultats du modèle de prévision appliqué au scénario d'incident de pétrolier de l'Atelier.

18. M. Zodiatis, chercheur à l'Université de Chypre, a présenté le modèle de prévision de la dérive des nappes d'hydrocarbures MEDSLIK, également inclus dans le système MEDESS-4MS. Il a ensuite exposé les résultats du modèle MEDSLIK appliqué au scénario d'explosion sur une plate-forme offshore de l'Atelier et souligné la nécessité de disposer de données haute résolution pour aboutir à des prévisions fiables.

19. Afin de mettre en lumière les capacités de l'industrie en termes de modèles de prévision, M. Harrington-Missin, d'Oil Spill Response Limited (OSRL), a détaillé les résultats des simulations effectuées à partir du scénario d'explosion de l'Atelier et d'un modèle de prévision privé, soulignant l'impact des dispersants sous-marins. Il a indiqué aux participants que les données environnementales utilisées pour la simulation étaient issues de l'Université de Chypre et visaient à comparer les résultats du modèle.

20. Les participants ont conclu ce point de l'Ordre du jour par les remarques suivantes :

- Les modèles de prévision doivent être exploités avec précaution et validés par les observations.
- Les États côtiers méditerranéens dont les institutions météorologiques et océanographiques nationales ne font pas encore partie du MOONGOOS devraient envisager de s'y joindre.
- Les systèmes MOONGOOS et MEDESS-4MS donnent accès à des données haute résolution pour la région méditerranéenne. Les acteurs du secteur ont été invités à envisager une approche coopérative pour bénéficier de l'accès à ces données.

Point 5 de l'Ordre du jour :

Surveillance par satellite des pollutions

21. M. Pedrosa Rey, a récapitulé les procédures espagnoles d'accès aux images satellite de surveillance des déversements d'hydrocarbures et présenté les principales entités intervenant dans la mobilisation des ressources nécessaires aux interventions d'urgence.

22. M. Sheta, Responsable de la gestion des crises environnementales à l'Agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA), a présenté le processus d'acquisition d'images satellite utilisé en Égypte en cas de déversement d'hydrocarbures de grande ampleur.

23. M. Bjorgo, de l'UNOSAT, a tenu depuis Genève une visioconférence sur les services d'analyse d'images satellite de son Organisation et sur la mise en œuvre de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » qui permet d'accéder à des images satellite. Il a rappelé que l'UNOSAT est un programme opérationnel spécialisé dans la recherche appliquée des solutions satellitaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Il a également précisé que la Charte engage les opérateurs satellitaires signataires à fournir gratuitement des images et qu'elle est exclusivement réservée aux interventions d'urgence. Il a par ailleurs rappelé aux participants qu'elle ne pouvait être activée que par les « utilisateurs autorisés » des pays signataires. Il a illustré le fonctionnement des services par des images d'une simulation de déversement d'hydrocarbures dans le contexte des scénarios proposés pour l'Atelier.

24. M. Bal, Chef du service opérationnel de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), a présenté CleanSeaNet, le service européen de détection par satellite des nappes d'hydrocarbures et de navires, ainsi que d'autres systèmes de détection et de surveillance de navires proposés par l'Agence. Il a également expliqué la procédure d'accès, via le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), aux services de l'Agence pour les États membres et les États non-membres de l'UE.

25. Les participants ont conclu ce point de l'Ordre du jour par les remarques suivantes :

- Suite à une demande de clarification de la part des participants, il a été confirmé qu'après l'adoption du nouveau mandat de l'Agence, les services de l'AESM seraient accessibles par tous les États côtiers méditerranéens, membres ou non de l'UE.
- Les autorités compétentes en charge des interventions en cas de pollution par hydrocarbures doivent être informées des diverses sources de données satellite disponibles auprès des autorités gouvernementales, de l'UNOSAT, de l'AESM, des compagnies pétrolières et des universités, qui doivent également leur expliciter la procédure d'accès aux images. Les participants ont été invités à en informer leurs autorités compétentes.

SESSION 2 : TECHNIQUES ET MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS MAJEURS DISPONIBLES.

Point 6 de l'Ordre du jour : Systèmes de confinement de puits

26. Pour illustrer la technologie de confinement de puits, M. Dahlstlett, Chef d'équipe d'OSRL Norvège, a été invité à présenter le projet Subsea Well Response Project et les services d'OSRL, ainsi que les défis inhérents aux incidents de contrôle de puits sous-marins. Il a expliqué les procédures de déploiement du dispositif de confinement de puits et insisté sur l'importance d'une mobilisation rapide dans le cas du scénario d'explosion de l'Atelier. Il a également indiqué que le déploiement sur site et l'utilisation du dispositif incombaient aux responsables des incidents.

27. Les participants et l'intervenant ont émis plusieurs suggestions et remarques :

- Il est préférable de mobiliser des navires et des équipements de déchargement/chargement locaux, pour des raisons techniques et économiques.
- Les procédures et les réglementations douanières requises devraient être révisées de manière à optimiser le déploiement du système de confinement de puits.
- Le système de confinement de puits devrait être utilisé en dernier recours, comme une solution provisoire, pour stopper les fuites. D'autres outils, tels que des puits de secours, devraient être envisagés.
- Il a été noté que d'autres entreprises privées offraient des systèmes similaires.
- Il incombe à l'exploitant de former l'équipe technique en charge du déploiement du système de confinement de puits.
- Les fournisseurs de systèmes de confinement et les industries locales devraient coopérer au renforcement des capacités requises.
- Lors de la délivrance des autorisations, les autorités de réglementation peuvent envisager de demander l'accès à cet outil et aux dispositions logistiques nécessaires.

Point 7 de l'Ordre du jour : Récupération en mer

28. M. Hébert a rappelé les points à prendre en compte pour mobiliser les ressources nécessaires à la récupération en mer (remorqueurs, navires de récupération, capacité de stockage en mer, capacité de déchargement et systèmes de traitement des hydrocarbures à terre). Il a illustré la capacité des navires de remorquage dans les zones concernées par les scénarios de l'atelier et a évoqué le rapport du Projet SafeMed financé par l'UE sur les procédures de remorquage d'urgence en Méditerranée (<http://www.safemedproject.org/documents/safemed-I-documents/3.3-o-emergency-towing-arrangements/view>). Il a en outre rappelé l'existence de l'outil en ligne d'aide à la décision en matière de gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée, susceptible d'aider les États côtiers méditerranéens dans l'élaboration de leur plan national de gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures.

29. Dans le cadre des scénarios de l'atelier, M. Pedrosa et M. Sheta ont respectivement présenté le Plan d'urgence et le Système d'intervention en place en Espagne et en Égypte.

30. Les points suivants ont été soulignés au cours des débats :

- Le confinement et la récupération devraient être associés à d'autres outils d'intervention car de nombreux facteurs peuvent limiter l'efficacité de ces techniques.
- Le recours à des ressources externes est crucial pour mobiliser les moyens nécessaires en cas de déversement majeur.
- Le recours aux navires de passage et à des alternatives locales peut être envisagé pour augmenter la capacité d'intervention sur les pollutions de grande ampleur. Une évaluation des équipements et de l'expertise nécessaires, ainsi que du programme de formation des équipages des navires de passage doit être envisagée.
- Un accord régional et des procédures d'assistance internationale doivent être mis en place en prévision de déversements majeurs d'hydrocarbures.

- Les pays qui n'ont pas remis au REMPEC le formulaire d'inventaire de moyen de lutte dans le cadre du Projet MEDESS - 4MS ont été invités à le faire dans les meilleurs délais.
- Les participants ont également été invités à utiliser l'outil en ligne d'aide à la décision en matière de gestion des déchets provenant de déversements d'hydrocarbures en Méditerranée et à formuler des commentaires.

Point 8 de l'Ordre du jour : **Brûlage in situ**

31 Le Dr. Jezequel, ingénieur chimiste au Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre), a présenté les études en cours sur le brûlage in situ entrepris suite à l'incident de la plate-forme Deepwater Horizon (DPH). Il a souligné que cette approche se prête davantage aux scénarios d'explosion qu'aux déversements d'hydrocarbures provenant des navires du fait de l'apport constant d'hydrocarbures frais, plus facilement inflammables. Il a expliqué que, si certains rapports sur le brûlage in situ effectué suite à l'incident du forage Macondo indiquent que 80 % du produit a été brûlé, ne laissant que 20 % de résidus brûlés, le ratio maximum atteint à ce jour au travers des expériences du Cedre est de 60/40. Concernant la pollution de l'air engendrée par cette technique, M. Jezequel a indiqué que, selon les rapports officiels, elle équivalait à la pollution émise durant un an par les navires naviguant dans le golfe du Mexique. Il a également informé les participants que les résultats de l'étude devraient être publiés en 2014.

32. M. Gonzalez Corbal et M. Sheta ont présenté l'approche de l'Espagne et de l'Égypte en matière de brûlage in situ. Si le brûlage in situ n'est pas couvert par leur législation respective, il pourrait être considéré comme une technique envisageable après évaluation de ses impacts.

33. Les discussions sur le brûlage in situ ont abouti aux conclusions suivantes :

- Cette technique et ses impacts potentiels devraient être davantage documentés pour permettre aux pays de déterminer s'il serait pertinent de l'inclure dans leurs dispositifs d'intervention. Comme pour les autres techniques, son utilisation ne doit être envisagée qu'après analyse du bénéfice environnemental net (NEBA).
- Les résultats de l'étude du Cedre devraient être diffusés.
- Les universités devraient s'impliquer davantage, notamment en matière de recherche et de développement.
- Des études complémentaires sur la récupération et l'élimination des déchets résiduels mériteraient d'être prises en compte.
- L'utilisation de cette technique, susceptible d'impacter les pays voisins d'une zone d'intervention, devrait être examinée de manière plus approfondie au niveau sous-régional et régional.
- Le brûlage in situ exige des conditions similaires à celles du confinement et de la récupération (météo, navires d'opportunité, barrages, etc.).

Point 9 de l'Ordre du jour : **Retour d'expérience sur l'utilisation prolongée de dispersants**

34. M. Ahnel, Directeur des technologies environnementales chez BP, a proposé un exposé sur l'utilisation prolongée des dispersants en cas de déversement d'hydrocarbures, ainsi que sur les principaux aspects de leur application sous-marine et en surface. Il a souligné que l'existence de rapports scientifiques fiables dans la région et la surveillance constante des impacts sur plusieurs biotes pendant et après les interventions faciliteraient l'utilisation prolongée de dispersants, et que leur utilisation sous-marine s'avère très efficace.

35. En résumé, les dispersants constituent des dispositifs essentiels de lutte contre les déversements d'hydrocarbures ; dans certaines conditions, l'utilisation de dispersants peut réduire les risques sécuritaires et les impacts environnementaux ; le choix des dispersants et des techniques d'application doit s'appuyer sur des données scientifiques et être approuvé par le gouvernement ; la pré-planification s'avère très utile ; les compagnies privées et les administrations devraient

entreprendre de nouvelles recherches sur la base des enseignements tirés de l'incident de la plate-forme DWH.

Point 10 de l'Ordre du jour : **Stocks de dispersants et méthodes d'application**

36. M. Nicoll, Directeur de la représentation de l'OSRL, a donné un aperçu des stocks de dispersants de l'industrie et des méthodes d'application. Il a examiné l'efficacité, l'acceptabilité et la faisabilité de l'utilisation de dispersants, précisant que ceux-ci devaient être utilisés dans un délai plus court dans le cas d'incidents de navire que dans celui d'incidents offshore car le processus naturel de vieillissement des hydrocarbures entrave l'efficacité de cette technique passé un certain temps.

37. M. Gonzalez Corbal et M. Sheta ont présenté les réglementations nationales sur l'utilisation de dispersants en vigueur en Espagne et en Égypte.

Point 11 de l'Ordre du jour : **Politiques d'utilisation de dispersants nationales et Régionales**

38. M. Gonzalez Deogracia a présenté les approches régionales et sous-régionales d'utilisation de dispersants en place dans la région méditerranéenne. Il a rappelé que les pays méditerranéens se sont accordés sur un certain nombre de questions liées à l'utilisation de dispersants dans la région et a détaillé [l'approche approuvée](#) lors de la Huitième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP (OCA)/MED IG.3/5, Appendice I, Antalya (Turquie), 15 octobre 1993).

39. M. Bal a présenté les activités de l'AESM consacrées aux dispersants, notamment les inventaires réguliers, le développement de l'outil Dispersant Usage Evaluation Tool (DUET), qui sera disponible courant 2014, et le groupe de correspondance technique sur les dispersants, chargé d'examiner la documentation disponible sur les dispersants et les procédures communes d'essai de dispersants envisageables.

40. À l'issue des débats sur l'utilisation des dispersants, les participants ont soulevé les questions et les remarques suivantes :

- Il n'existe actuellement aucun protocole de test international qui permettrait de sélectionner le type de dispersants à utiliser en fonction de critères unifiés de toxicité et d'efficacité. Malgré les difficultés à harmoniser ces procédures, les participants ont souligné l'intérêt d'une approche commune reconnue.
- En cas de déversement majeur d'hydrocarbures, le recours aux dispersants sera probablement envisagé. Compte tenu du court délai dont disposent les autorités compétentes pour décider d'utiliser ou non des dispersants, les participants ont reconnu qu'il serait préférable de procéder à une analyse du bénéfice environnemental net et d'approuver les réglementations nécessaires sur l'utilisation de dispersants avant qu'un tel incident se produise. Cet élément doit être pris en compte dans les plans d'urgence.
- Il a été recommandé d'impliquer les agences nationales pour la protection de l'environnement dans le processus de sélection des dispersants.
- Il a également été recommandé de :
 - a) Suivre les avancées de l'UE en matière de dispersants (DUET, stock) ;
 - b) Consulter les pays voisins sur les impacts transfrontières de l'utilisation de dispersants ;
 - c) Tenir compte des politiques sur l'utilisation de dispersants dans les plans sous-régionaux.

SESSION 3 : COORDINATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Point 12 de l'Ordre du jour : **Bases de données et mécanismes sous-régionaux, régionaux, européens , internationaux privés**

41. Mme. Charlebois, responsable technique de la Division du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI), a présenté le projet de Directives sur l'Offre d'assistance internationale (OAI) de l'OMI, transmises aux participants (document REMPEC/WG.34/INF.3).

42. Mme Debling, Chargée de programme au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) du PNUE, a expliqué par visioconférence, depuis Genève, l'objectif de son organisation, et présenté l'Unité conjointe PNUE/BCAH pour l'environnement (JEU) et les exigences relatives à la mobilisation de cette unité. Elle a ensuite illustré l'implication du PNUE/BCAH dans la lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

43. Mme. Mackeviciute a présenté le Mécanisme de protection civile de l'UE et le prochain appel d'offres, le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) et le Système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS), soulignant que l'accès à ces mécanismes a été étendu aux pays relevant de la Politique européenne de voisinage.

44. M. Bal a présenté le réseau de navires antipollution en alerte de l'AESM. Il a notamment présenté les navires et les équipements dont dispose l'AESM et a évoqué le Projet Safemed III en cours.

45. M. Gonzalez Deogracia a rappelé les mécanismes d'intervention et de coordination de la Méditerranée mis en place par le REMPEC. Il a également fait le point des outils disponibles sur le site Web du REMPEC et présenté les projets en cours visant à améliorer la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements. Il a invité les participants à maintenir à jour leur profil pays respectif.

46. Suite à ces présentations, les participants ont recommandé :

- D'identifier les redondances/recoupements/écarts entre l'UE et les régions au niveau, notamment :
 - a) Des inventaires, des activités et des rapports
 - b) Des projets financés par divers biais, qui exigent une plus grande coordination au niveau européen et régional
- D'améliorer la coopération et les synergies entre les mécanismes européens et régionaux, notamment en matière de :
 - a) Coordination des interventions d'urgence (entre l'ERCC et le REMPEC, par exemple)
 - b) Décision sur l'intégration des pays méditerranéens dans le CECIS
- D'organiser une réunion sur la coordination entre les pays membres de l'UE/signataires de la Convention de Barcelone pour débattre des questions susmentionnées
- De mieux identifier et intégrer les autorités compétentes du littoral dans le système d'intervention national global
- D'organiser régulièrement des exercices de communication au niveau régional.

Points 13 et 14 de l'Ordre du jour : **Procédures (offres, traitement, évaluation) et aspects douaniers, légaux et financiers**

47. Les Directives sur l'OAI ayant été abordées au point 12 de l'Ordre du jour et le temps restant pour couvrir les autres points étant limité, les points 13 et 14 n'ont fait l'objet d'aucune présentation.

Point 15 de l'Ordre du jour : **Plan d'urgence national et offshore et exercices**

48. M. Gonzalez Deogracia a fait le point des ratifications du Protocole Situations critiques, du Protocole Prévention et Situations critiques et du Protocole Offshore. Il a ensuite rappelé les dispositions relatives à la planification des interventions d'urgence énoncées dans ces instruments régionaux et dans les autres instruments juridiques internationaux (UNCLOS, Convention OPRC, etc.).

49. Mme Askalany, Directrice du service de gestion de crise et de continuité d'activité de BP Égypte, a présenté les outils et plans de préparation et d'intervention développés suite à l'incident de la plate-forme DWH.

50. Les participants ont recommandé:

- D'organiser régulièrement des exercices communs entre administrations et compagnies privées.
- D'informer le REMPEC des exercices organisés par les pays et l'industrie en Méditerranée et de de l'impliquer.

Point 16 de l'Ordre du jour : **Conclusions et recommandations**

51. Les participants ont été invités à formuler des commentaires et des recommandations sur les points traités lors de la réunion. Les principales conclusions et recommandations sont résumées dans le rapport dans les paragraphes ci-dessus.

SESSION 4 : PROTOCOLE OFFSHORE

Point 17 de l'Ordre du jour : **État des lieux de la mise en œuvre de la Décision IG.20/12 et de la Décision de la 18^{ème} Réunion Ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et de ses Protocoles**

52. M. Hébert a fait le point de la mise en œuvre de la Décision IG. 20/8 relative au Protocole Offshore de la Convention de Barcelone par les Parties contractantes, qui stipule que le secrétariat doit analyser minutieusement la situation actuelle au regard des activités offshore afin d'identifier les éventuelles carences et d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre complète du Protocole Offshore par les Parties contractantes. Il a en outre informé les participants des conclusions de la 18^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 18). Il a rappelé les résultats de la 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore organisée à Malte les 13 et 14 juin 2013.

53. Il a notamment évoqué la décision de la COP d'établir le Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (BARCO OFOG) comme entité technique régionale dont l'objectif est d'aider à élaborer le Plan d'action, ainsi qu'à identifier les meilleures pratiques et à contrôler et évaluer l'impact de ces activités en accord avec la politique générale adoptée dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée. Il a en outre souligné que la COP a décidé que le BARCO OFOG devrait être financé par des ressources extrabudgétaires, qu'elle a demandé au Secrétariat d'identifier les organismes internationaux susceptibles de fournir des sources spécifiques de financement pour aider les États côtiers méditerranéens à s'acquitter des obligations découlant du Protocole Offshore et qu'elle a invité l'industrie pétrolière et gazière offshore à apporter un soutien technique et financier au BARCO OFOG pour la mise en œuvre du programme de travail résultant du Plan d'Action du Protocole Offshore. La Décision IG.21/8 sur les mesures de suivi du Plan d'Action du Protocole Offshore reflétant cette évolution a été distribuée aux participants.

Point 18 de l'Ordre du jour: **Responsabilité et indemnisation**

54. M. Librando, Directeur adjoint de la Division des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OMI, a informé les participants des récentes évolutions réglementaires relatives à la responsabilité et à l'indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures due à des activités offshore. Son discours a été transmis aux participants (document REMPEC/WG.34/INF.4).

55. M. Lerede, Responsable des demandes d'indemnisation du Standard (P&I) Club, a évoqué les responsabilités et les assurances relatives aux risques associés aux activités offshore. Il a présenté l'Offshore Pollution Liability Agreement (OPOL), ainsi que son application et ses limites, précisant qu'aucune demande d'indemnisation n'avait encore été présentée au titre d'OPOL, preuve de l'efficacité du mécanisme de travail de l'OPOL, qui n'est censé intervenir que lorsque l'opérateur responsable refuse de verser des indemnités, ce qui ne s'est jamais produit puisque les opérateurs, grands acteurs internationaux, ne souhaitent pas compromettre leur réputation en ne répondant pas à des demandes d'indemnisation.

56. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont soulevés les questions et les remarques suivants :

- En ce qui concerne l'Article 27, la délégation de Chypre a informé les participants que les directives britanniques sur les garanties financières relatives aux dommages causés par les activités Offshore font l'objet d'un suivi, et qu'un texte de loi sera bientôt présenté à Chypre. Les participants ont pris note du document REMPEC/WG.34/INF.10 sur « les nouveaux défis en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures des pays méditerranéens engagés dans des activités offshore », présenté par le gouvernement chypriote.
- Le seuil d'indemnisation a soulevé des débats, notamment sur la nécessité d'une cohérence des évolutions en la matière au niveau méditerranéen et au niveau de l'UE, comme indiqué dans le Considérant 63 de la Directive 2013/30/UE.
- Sachant qu'aucun consensus n'a été atteint au niveau international sur la mise en place d'un régime d'indemnisation mondial, les participants ont souligné le risque d'écart entre les approches régionales et entre les règles et les obligations d'indemnisation.
- Une délégation a fait observer que l'absence d'un régime uniforme est perçue comme une faiblesse et a souligné que les États côtiers méditerranéens représentés au Conseil de l'OMI devraient soutenir l'inclusion de ce point dans le Plan d'action stratégique de l'OMI

57. L'ordre du jour 20 a été introduit avant l'ordre du jour 19 afin de prendre en compte les résultats de l'analyse du questionnaire (document REMPEC/WG.34/20) dans la présentation de l'étude sur les meilleures pratiques Offshore (document REMPEC/WG.34/19).

Point 20 de l'Ordre du jour: Analyse du questionnaire relatif au Protocole Offshore

58. Mme Silva Meijas, Secrétaire Exécutif et Coordinateur de Plan d'Action/Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PAM/PNUÉ), a rappelé l'importance du Plan d'action du Protocole Offshore dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour protéger l'environnement contre les risques de pollution associés aux activités offshore.

59. Le Consultant a présenté dans les grandes lignes les études dont les résultats avaient été précédemment transmis aux participants (documents REMPEC/WG.34/19 et REMPEC/WG.34/20).

60. Le Consultant a décrit la méthode d'analyse des réponses au Questionnaire national fourni (document REMPEC/WG.34/20) et l'objectif de cet examen. Il a rappelé que seules 10 Parties contractantes sur 22 avaient répondu au Questionnaire. Il a présenté les résultats de l'analyse des réglementations en vigueur dans les pays membres et non membres de l'UE, puis a comparé les dispositions du Protocole Offshore et de la Directive 2013/30/UE. Il a conclu en décrivant les écarts constatés entre les législations nationales et le Protocole Offshore.

61. M. Hébert a invité les participants nationaux à consulter le rapport pour s'assurer que toutes les réglementations et les dispositions existantes ont été prises en compte dans l'analyse.

Point 19 de l'Ordre du jour : Étude des meilleures pratiques Offshore

62. Le Consultant a résumé les meilleures pratiques actuellement en place, telles qu'indiquées dans le document REMPEC/WG.34/19, illustrant chaque article du Protocole Offshore par des exemples de bonnes pratiques d'autorités et d'organisations internationales reconnues. Il a présenté les différentes recommandations proposées et a invité les participants à faire part de leurs observations.

63. Les participants ont formulé les commentaires suivants :

- La délégation chypriote a rappelé, qu'en vertu de la Convention UNCLOS, la définition de zones de sécurité était une prérogative de l'État côtier dans la juridiction de laquelle se déroule l'activité et que l'accès à ces zones exigeait l'approbation du ministère de la Marine marchande (DMS) pour toute activité autour de l'unité de forage.
- En ce qui concerne les systèmes de surveillance, les participants ont recommandé de tirer profit de l'expérience acquise dans le cadre de la Convention OSPAR pour soutenir la mise en place d'un système de surveillance méditerranéen.
- Les participants ont évoqué le Groupe des autorités du pétrole et du gaz en mer de l'Union européenne (EUOAG) et les discussions en cours sur les procédures de notification et l'approche commune de l'UE. Il a été suggéré de communiquer avec l'EUOAG pour assurer l'homogénéité des données notifiées.
- Les participants ont souligné que certains éléments relatifs au démantèlement étaient absents du Protocole Offshore et ont recommandé que :
 - Les autorités chargées de délivrer les autorisations soient informées du démantèlement possible des installations ;
 - Une garantie financière soit exigée pour assurer le démantèlement des installations ; et L'élimination des déchets issus de démantèlements soit couverte par le plan d'enlèvement des déchets.
- Les participants ont demandé d'inclure la capacité d'intervention de l'AESM dans la section Assistance mutuelle du Rapport d'analyse des meilleures pratiques.
- Les participants ont été submergés par la quantité d'informations délivrées par le rapport d'étude et ont souligné qu'une analyse comparative serait souhaitable dans le cadre du Plan d'action.
- En ce qui concerne la synthèse des réponses au questionnaire au niveau régional, les participants ont estimé que l'évaluation du Consultant devrait être revue et que les pays n'ayant pas répondu au questionnaire devaient être de nouveau invités à le faire, les résultats n'offrant pas, en l'état, une vue d'ensemble régionale.

4. CONCLUSION DE L'ATELIER

64 Sur la base des deux derniers commentaires et des réactions des participants, ainsi que de la date limite de finalisation du Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole Offshore fixée à fin 2014, un calendrier de définition et de formulation du Plan d'action a été proposé.

Date	Actions à entreprendre
Fin janvier 2014	Diffusion par le REMPEC des recommandations révisées du Consultant aux Parties contractantes.
28 février 2014	Consultation par chaque Partie contractante des autorités compétentes afin de formuler des commentaires et de hiérarchiser les recommandations proposées. Communication des suggestions de chaque pays au REMPEC au plus tard le 28 février 2014.
Fin mars 2014	Compilation des commentaires et des priorités identifiées par les pays et diffusion par le REMPEC dans un rapport détaillant : <ul style="list-style-type: none">• les priorités, les méthodes et les recommandations ; et• une ébauche du Plan d'action.
Juin 2014	3 ^{ème} réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore pour discuter des priorités et de l'ébauche du Plan d'action.

65. M. Hébert a conclu l'atelier en remerciant les participants et les conférenciers pour leur contribution, ainsi que les co-organiseurs pour leur implication et leur participation à la préparation de l'événement.

66. L'Atelier s'est achevé le jeudi 12 décembre 2013 à 17h00.

ANNEX (E) I

FINAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE FINALE DES PARTICIPANTS

CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA/ ALBANIE

Mrs Ornela SHOSHI

Head of Environmental Standard, Strategic Environment Assessment
and Industrial Pollution
Ministry of Environment
Rruga E. Durrës Nr. 27
1001 Tirana

Tel No: +355 4 225 61 13
Mobile: +355 672 0528 22
Fax No: +357 4 227 0627
E-mail: Ornela.Shoshi@moe.gov.al

Ms Vjola SALIAGA

Expert at Water Department
Ministry of Environment
Rruga E. Durrës Nr. 27
1001 Tirana

Tel No: +355 4 225 61 13
Mobile: +355 6740 85 686
Fax No: +357 4 227 0627
E-mail: Viola.Saliaga@moe.gov.al

ALGERIA / ALGÉRIE

Mme Naima GHALEM

Sous Directrice de la prévention du littoral, milieu marine et zones humides
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la Ville
Rue des Quatre Cannons – Alger Centre
Alger 1600

Tél No: +213 21 432 8 75
Fax No: +213 21 432 875
E-mail: ghalem_nm@yahoo.fr

CROATIA / CROATIE

Ms Nevia KRUŽIĆ

Head of Department for Sea and Coastal Protection
Ministry of Environmental and Nature Protection
Department for Sea and Coastal Protection
Uzarska 2/1
51000 Rijeka

Tel No: +385 51 213 499
Mobile: +385 91 1 394 035
Fax No: +385 51 214 324
E-mail: nevia.kruzic@mzoip.hr

Captain Darko GLAŽAR D.Sc.

Harbour Master
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Safety of Navigation, Marine Environment and Inland
Waters Protection Authority
Senjsko pristanište 3
51000 Rijeka

Tel No: +385 51 214 113
Mobile: +385 99 2111 247
Fax No: +385 51 211 660
E-mail: darko.glazar@pomorstvo.hr

CYPRUS / CHYPRE

Dr Theodoulos MESIMERIS

Senior Environment Officer
Department of Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
20-22, 28th October Avenue
1498 Nicosia

Tel No: +357 22 408 948
Mobile: +357 994 91 01
Fax No: +357 22 774 945
E-mail: mesimeris@environment.moa.gov.cy

Mr Marinos IOANNOU

Head of Naval Service Pollution Controller
Department of Fisheries and Marine Research
Voukourestiou and Theodektou Corner
P. O. Box 51305
3505 Limassol

Tel No: +357 25 817 312
Mobile: +357 996 36 777
Fax No: +357 25 305 543
E-mail: maioannou@dfmr.moa.gov.cy

CYPRUS / CHYPRE (suite.)

Mr Nicos ATTAS

Marine Surveyor
Department of Merchant Shipping (DMS)
Kyllinis Street
CY 4007 Mesa Geitonia

Tel No: +357 25 848 100
+357 25 848 132
Fax No: +357 25 848 200
E-mail: nattas@dms.mcw.gov.cy

Mr Ioannis EFSTRATIOU

Senior Marine Surveyor
Department of Merchant Shipping (DMS)
Kyllinis Street
CY 4007 Mesa Geitonia

Tel No: +357 25 848 100
+357 25 848 273
Mobile: +357 996 92622
Fax No: +357 25 848 200
E-mail: jefstratiou@dms.mcw.gov.cy

EGYPT/ EGYPTE

Mr Ahmed Kasem Kasem SHETA

Environmental Crisis Management General Manager
Egyptian environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr- Helwan El-Zyraea road
P,Om 11728
Maadi, Cairo

Tel No: +20 2 2525 6491
+20 2 2525 64 92
Mobile: +20 100 3824 600
Fax No: +20 2 25 25 64 94
E-mail: ahmed_sheta@hotmail.com
Sief_98@yahoo.com

Mr Ayman Ahmed AbdelWahed AHMED

Director of Central Operations Room
Egyptian environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr- Helwan El-Zyraea road
P,Om 11728
Maadi, Cairo

Tel No: +20 2 2525 6491
+20 2 2525 64 92
Mobile: +20 100 669 08 91
Fax No: +20 2 25 25 64 94
E-mail: ayman77@yahoo.com

FRANCE / FRANCE

M. Lionel Philippe PERRETTE

Chargé de mission hydrocarbures offshore
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Arche Nord
92055 La défense
Paris

Tel No : +33 1 408 19 556
Portable: +33 670 34 79 61
Fax No: +33 1 408 19 397
E-mail: lionel.perrette@developpement-durable.gov.fr

GREECE / GRECE

Captain Alexandros LAGOUROS

Director
Ministry of Shipping, Maritime Affairs and the Aegean Marine Environment
Protection Directorate
Akti Vasileiadi Gates E1 - E2
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 419 1132
Mobile: +30 697 453 4394
Fax No: +30 210 422 0440
E-mail: lagouros@hcg.gr

Lieutenant Commander (T) HCG Aspasia MARI

Head of 2nd Department "Pollution Combating Materials
and Means & New Technologies"
Head of 3rd Department "Management of Blue Fund Resources
Co-financed Projects
Ministry of Shipping, Maritime Affairs and the Aegean Marine Environment
Protection Directorate
Akti Vasileiadi Gates E1 - E2
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 419 1547
Mobile: +30 6938 771 577
Fax No: +30 210 422 0440
E-mail: aspamari@hcg.gr

Lieutenant Commander HCG Aikaterini SKIADA

Vice-Head of 4th Department "Citizen Education, Raise Awareness
And Volunteering
Ministry of Shipping, Maritime Affairs and the Aegean Marine Environment
Protection Directorate
Akti Vasileiadi Gates E1 - E2
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 406 4247
Mobile: +30 6945 890845
Fax No: +30 210 422 0440
E-mail: katskiada@hotmail.com

GREECE / GRECE (suite.)

Warrant Officer HCG Konstantinos FOUNTOUKOS

Rapporteur of 4th Department "Citizen Education, Raise Awareness
And Volunteering
Ministry of Shipping, Maritime Affairs and the Aegean Marine Environment
Protection Directorate
Akti Vasileiadi Gates E1 - E2
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 419 1351
Mobile: +30 6944 444 890
Fax No: +30 210 422 0440
E-mail: kfount@yen.gr

Lieutenant Commander (T) HCG Stylianos MARKOULAKIS

Head of 1st Department "Prevention and Combating of Pollution
Incidents & Contingency Planning Implementation
Ministry of Shipping, Maritime Affairs and the Aegean Marine Environment
Protection Directorate
Akti Vasileiadi Gates E1 - E2
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 406 41 20
Mobile: +30 697 402 4703
Fax No: +30 210 422 0440
E-mail: smarkoul@yen.gr

Lieutenant Junior HCG Konstantinos MANGIDAS

Vice Head of 1st Department "Prevention and Combating of Pollution
Incidents & Contingency Planning Implementation
Ministry of Shipping, Maritime Affairs and the Aegean Marine Environment
Protection Directorate
Akti Vasileiadi Gates E1 - E2
18510 Piraeus

Tel No: +30 210 419 1351
Mobile: +30 697 721 73 11
Fax No: +30 210 422 0440
E-mail: maggidaskostas@hcg.gr

Mr Alexandros KOULIDIS

EIA/ Strategic Environment Assessment (SEA) Expert
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
Special Service of Environment
11 Alexandras Ave
11473 Athens

Tel No: +30 210 641 79 60
Mobile: +30 6974 458 547
Fax No: +30 210 643 06 37
E-mail: alexander.koulidis@gmail.com

GREECE / GRECE (suite.)

Mr Sotiris TSIANTOULAS

Head of Department – Licensing and Technical Aspects
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
General Directorate of Energy
Petroleum Installation Directorate
10192 Athens

Tel No: +30 210 696 94 09
Mobile: +30 697 4800 686
Fax No: +30 210 696 94 02
E-mail: tsiantoulas@eka.ypeka.gr

Mr Konstantinos GEORGOULAKIS

Head of Department – Licensing Safety Regulations
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
General Directorate of Natural Wealth
10192 Athens

Tel No: +30 210 696 93 33
Mobile: +30 697 409 01 05
Fax No: +30 210 696 93 46
E-mail: GeorgoulakisC@eka.ypeka.gr

ISRAEL / ISRAEL

Mr Ran AMIR

Director of Marine and Coastal Environment Division
Ministry of Environmental Protection
15 A Pal-Yam Street
31333 Haifa

Tel No: +972 4 863 35 00
Mobile: +972 50 62 33 050
Fax No: +972 4 863 35 20
E-mail: rani@sviva.gov.il

Mr Frederic ARZOINE

Scientific Co-ordinator
Ministry of Environmental Protection
15 A Pal-Yam Street, 31333 Haifa

Tel No: +972 4 863 35 20
Mobile: +972 50 623 7621
Fax No: +972 4 863 35 20
E-mail: freda@sviva.gov.il

ITALY / ITALIE

Captain Giovannini RODOLFO

Coast Guard Marine Environment Pollution Response
Head Office
Italian Coast Guard
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Rome

Tel No: +39 06 57 22 56 39
Mobile: +39 338 670 7537
Fax No: +39 06 57 22 56 79
E-mail: giovannini.rodolfo@minambiente.it

ITALY / ITALIE (suite.)

Ms Lucia SPATH

Marine Environment Department
Coast Guard Marine Environment Pollution Response
Italian Coast Guard
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Rome

Tel No: +39 06 57 22 56 39
Mobile: +39 338338 658 7377
Fax No: +39 06 57 22 56 79
E-mail: lucia.spath@mit.gov.it
Spath.lucia@minambiente.it

LIBYA / LIBYE

Mr. Mohamed A. ELGAMEZI

Director of Environment Emergency Office
P.O. Box 83618
Al-Gheran, Tripoli

Tel No: +218 21 48 70 266
Mobile: +218 92 518 4180
Fax No: +218 21 487 15 90
E-mail: etleha@yahoo.com

Eng. Abduladim A .BALLUG

HSE Advisor
Environment General Authority (EGA)
P.O. Box 83618
Al-Gheran, Tripoli

Tel No: +218 21 48 70 266
+218 21 48 72 188
Mobile: +218 91 212 42 05 / +218 926 306 547
Fax No: +218 (21) 487 15 90
E-mail: aaafmm@yahoo.com

MALTA / MALTE

Captain Richard GABRIELE

Head of Pollution and Incident Response
Transport Malta
Malta Transport Centre
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 229 14420
Mobile: +356 99494312
Fax No: +356 229 14429
E-mail: richard.gabriele@transport.gov.mt

MALTA / MALTE (suite)

Dr Charles GALEA
Senior Scientific Officer
Continental Shelf Department
Ministry of Transport and Infrastructure
Block F, Antonio Maurizio Valprega Street
Floriana FRN 1700

Tel No: +356 2292 7289
E-mail: charles.a.galea@gov.mt

Mr Franck LAUWERS
Senior Environmental Protection Officer
Malta Environment and Planning Authority (MEPA)
St Francis Ravelin Street
St Francis Ravelin,
Floriana, FRN1230

Tel No: +356 2290 7201
Fax No: +356 2290 2295
E-mail: unep-map.malta@mepa.org.mt

MONACO/ MONACO

M. Pierre BOUCHET
Adjoint Directeur des Affaires Maritimes
Pilote
Direction Affaires Maritime
Quai Jean Charles Rey
B.P. 468
MC-98012 Monaco Cedex

Tel No: +377 98 98 22 80
Mobile: +377 06 07 93 17 99
Fax No: +377 98 98 22 81
E-mail: pbouchet@gouv.mc
marine@gouv.mc

MONTENEGRO/ MONTENEGRO

Captain Predrag RATKOVIĆ
Head of Sector for the Prevention of Marine Pollution from Ships
Maritime Safety Department
Marsala Tita br. 7
85000 Bar

Tel No: +382 30 313 241
Mobile: +382 69 632 932
Fax No: +382 30 313 274
E-mail: predrag.ratkovic@pomorstvo.me

MOROCCO/ MAROC

Dr Fatima SBAI

Chef de Service de l'Environnement
Ministère de l'énergie, des mines et de l'Environnement
Département Energie et Mines
Quartier administrative
B.P. 6208 Agdal
10080 Rabat

Tel No: +212 537 68 84 61
Portable: +212 66 11 607 94
Fax No: +212 537 68 87 31
E-mail: sbaifatima2000@yahoo.fr
f.sbai@mem.gov.ma

Mme Lalla Maryem EL KIRAM

Ingénieur en Chef
Ministère de l'énergie, des mines et de l'Environnement
Département Energie et Mines
Quartier administrative
B.P. 6208 Agdal
10080 Rabat

Tel No: +212 537 68 84 55
Portable: +212 663 44 01 05
Fax No: +212 537 67 07 02
E-mail: maryemelkiram@gmail.com

SPAIN / ESPAGNE

Mr Jose Manuel GONZALEZ CORBAL

Head of Area for Coastal Protection
Ministry of Agriculture, Food and Environment
PL San Juan de la Cruz, S/N
Madrid 28071

Tel No: +34 91 597 6128
Mobile: +34 607 169 913
Fax No: +34 91 597 6902
E-mail: jmgcorbal@magrama.es

Mr Pablo PEDROSA REY

Head Pollution Response Division
Dirección General de la Marine Mercante
Ruiz de Alarcon 1
28071 Madrid

Tel No: +34 91 597 90 98
Mobile: +34 646 085 207
Fax No: +34 91 597 92 35
E-mail: ppedrosa@fomento.es

TUNISIA/ TUNISIE

M Samir KHEDHIRA

Sous-directeur de la Pollution Marine
Agence Nationale de Protection de l'environnement
Ministère de l'équipement et de l'environnement
Centre Urbain Nord
15 rue 7051 cité Essalem
2080 Tunis

Tel No: +216 71 233 600
Mobile: +216 9797 52 88
Fax No: +216 71 232 811
E-mail: samirkhedhira@yahoo.fr

Mme Naimi FOLLA

Chef de Service chargé des affaires juridiques
Agence Nationale de Protection de l'environnement
Ministère de l'équipement et de l'environnement
Centre Urbain Nord
15 rue 7051 cité Essalem
2080 Tunis

Tel No: +216 71 233 600
Portable: +216 98 715 980
Fax No: +216 71 232 811
E-mail: naimifolla@yahoo.fr

TURKEY / TURQUIE

Mr Burak AYKAN

Maritime Expert
Ministry of Transport, Maritime Affairs and Communications
Hakki Turaylic Caddesi No 5 emek
06530 Ankara

Tel No: +90 312 2031000 ext 3469
Mobile: +90 5333 255 349
Fax No: +90 312 231 3306
E-mail: burak.aykan@denizcilik.gov.tr

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS

B.P.

Mr Dave ROUSE

Oil Spill Preparedness and Response Project Manager
S&OR | northafricaregion
Floor 2, Building C, BP ICBT,
Sunbury on Thames
Middlesex, TW16 7BP
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 203 019 783
Mobile: +44 7920 471 263
E-mail: David.Rouse@uk.bp.com

CSA OCEAN SCIENCES INC.

Dr. Jodi Nanette HARNEY

Senior Scientist t
CSA Ocean Sciences Inc.
8502 SW Kansas Ave.
Stuart, FL 34997
USA

Tel No: +1 772 219 300
Mobile: +1 407 408 3154
Fax No: +1 772 219 3010
E-mail: jharney@conshelf.com

Mr. Gill ZEIDNER Ph.D

CSA Ocean Sciences Inc. - Israel Branch
147 Bar Yehuda road, Nesher
3688306
ISRARL

Tel No: +972 4 6363 992
Mobile: +972 54 8318666
Fax No: +972 4 6266 681
E-mail: gzeidner@conshelf.com

ENI - TUNISIA

Mr Zoubeir DAMMAK

Hse Tunisia
ENI-Tunisia
Rue Lac de Come
Tunis 1053, TUNISIE

Tel No: +216 71 108 843
Portable: +216 20 289 089
Fax No: +216 71 655 083
E-mail: zoubeir.dammak@enitunisia.eni.it

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

ENVIRONMENTAL PROTECTION ENGINEERING S.A. (EPE)

Dr. Vassilios MAMALOUKAS-FRANGOULIS

Director, Marine Environment Department
Environment Marine Services M/C.
Environmental Protection Engineering S.A.
24, Dervenakion Street
18545 Piraeus
GREECE

Tel No: +30 210 406 0000
Mobile: +30 6944 500 204
Fax No: +30 210 463 44 11
E-mail: v.mamaloukas@epe.gr

ETAP

Mr Ridha HAMMAMI

Operation & Production Manager
ETAP
TUNISIE

Portable: +216 98 32 11 35
E-mail: hammami.ridha@etap.com.tn

ISCO

Mr Darko DOMOVIĆ

Council Member
ISCO
c/o OSEC
m. Laginje 2
51211 Matulji
CROATIA

Tel No: +385 21 276 795
Mobile: +385 91 79 89 544
Fax No: +385 51 277 885
E-mail: ddomovic@hi.t-com.hr

LAMOR

Mr Steven J. REILLY

Vice President of Global Business
LAMOR

Tel No: 001 2033 765 5306
E-mail: steve.reilly@lamor.com

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

LUISS GUIDO CARLI UNIVERSITY

Professor Alberto MERCATI

Luiss Guido Carli University
Via Salvini 2
00197 Rome
ITALY

Tel No: +39 06 85 22 55 78
Mobile: +39 34 959 49 058
E-mail: amarcati@luiss.it

Motor Oil (HELLAS)

Mr Sourligas STAVROS

Refinery Port
Motor Oil (HELLAS) Corinth Refineries SA
GREECE

Mobile: +30 69 773 893 95
E-mail: sourlist@moh.gr

Mr Markidis DIMITRIOS

Refinery Security
Motor Oil (HELLAS) Corinth Refineries SA
GREECE

Mobile: +30 697 0080 262
E-mail: dmardikis@moh.gr

NATIONAL OIL CORPORATION (NOC)

Mr Abubaker ALWAFI

Environment Engineer
NOC-LIBYA

Mobile No: +218 928 055 998
E-mail: aalwafi@noc.ly

Mr Nouri Khalifa ROBAA

Environment Senior Staff
NOC-LIBYA

Tel No: +218 927 384 914
E-mail: nuri1958@yahoo.com

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

NOBLE ENERGY INTERNATIONAL LIMITED (suite)

Mr Terry MOORE

Global Emergency Response Manager
Noble Energy, Inc.
1001 Noble Energy Way
Houston, TX 77070
USA

Tel No: +1 281 943 1509
Mobile: +1 281 881 2125
Email: terrymoore@nobleenergyinc.com

Mrs Christa HENAGER

EHS Manager Cyprus
Noble Energy International Ltd
73 Metochiou Street
2407 Nicosia
Cyprus

Tel No: +357 22 584449
Mobile: +357 99 689240
US Mobile: +1 281 386 7210
E-mail: chenager@nobleenergyinc.com

Mr William SHAW

EHS Manager Cyprus
Noble Energy International Ltd
73 Metochiou Street
2407 Nicosia Cyprus

Tel No: +357 22 584449
US Mobile: +1 281 253 5091
Email: wshaw@nobleenergyinc.com

Mr James PALMER

Emergency Response Coordinator
Noble Energy, Inc.
1001 Noble Energy Way
Houston, TX 77070 USA

Tel No: +1 281 943 1489
Mobile: +1 281 813 5907
E-mail: jpalmer@nobleenergyinc.com

Ms Christiana KENTA

Environmental and Regulatory Compliance Specialist
Noble Energy International Limited
73 Metochiou
2407 Nicosia
CYPRUS

Tel No: +357 22 58 4443
Mobile: +357 97 874 671
Fax No: +357 22 449 208
E-mail: CKenta@nobleenergyinc.com

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

NOBLE ENERGY INTERNATIONAL LIMITED (suite.)

Mr Lior YAKOBOVITZ
Operation Support Centre Supervisor
Noble Energy Israel
12 Aba Even Boulevard
Herzlia Pituach 46725
ISRAEL

Tel No: +972 74 719 3335
Mobile: +972 5423 789 12
Fax No: +972 74 719 3390
E-mail: lyakobovitz@nobleenergyinc.com

NRC INTERNATIONAL SERVICES LTD.

Mr David COOK
Vice- President Operations
NRC International Services Ltd.

Mobile: +970 1866201
E-mail: dcook@nrcc.com

Mr David NAZAH
Head of Group Department
NRC International Services Ltd.

Mobile: +970 1866201
E-mail: dnazha@nrcc.com

OIL SPILL RESPONSE ALLIANCE (OSRI INTERNATIONAL LTD.)

Captain Richard BYRNES
Chief Executive Officer
International Environmental & Marine Services (IEMS)
Villa 85, Street 45, 2nd District, Zone 4 5th settlement
New Cairo, Cairo, EGYPT

Mobile: +20 1061 20 6660
E-mail: rbrynes@iemseq.com

Mr Paul PISANI
Director
AOST/OSRA
125 B/ 6 St George's Road
St Julians
MALTA

Tel No: +356 21 380 941
Mobile: +356 9949 2767
Fax No: +356 21 380 384
E-mail: paul@aost.com

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

OIL SPILL RESPONSE ALLIANCE (OSRI INTERNATIONAL LTD.) (suite.)

Mr Paul XIRADAKIS

Director
OSRA International Ltd.
81 Akti Miaouli Street
185 38 Piraeus
GREECE

Tel No: +30 201 451 82 00
Mobile : +30 6972913 306
Fax No: +30 210 4539 032
E-mail: pxira@otenet.gr

OIL SPILL RESPONSE ALLIANCE (OSRI INTERNATIONAL LTD.) (cont.)

R. Admiral Elias SAMPATAKAKIS

Ops Manager
OSRA international Ltd.
81 Akti Miaouli Street
185 38 Piraeus
GREECE

Tel No: +30 201 451 82 00
Mobile: +30 6944 855 580
Fax: +30 210 4539 032
E-mail: es@osraint.com

Mr Mehmet Kerem KERMELI

General Manager
MEKE Group
Kemeralti Caddesi No:35/4
Karakoy 34425 Istanbul
TURKEY

Tel No: +90 53 228 722 20
Fax No: 90 212 293 43 20
E-mail: Kerem.kermeli@mekemarine.com

OIL SPILL RESPONSE LIMITED (OSRL)

Mr Robert JAMES

Regional Director EMEA
Oil Spill Response Limited (OSRL)
Lower William Street
SO14 QE
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 2380 331 551
Mobile: +44 7717 498 987
Fax No: +44 2380 331 972
Email: robjames@oilspillresponse.com

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

PREMIUM CONSULTING

Mr Manolis NICOLAIDES PhD
Managing Director
Maritime Economist
Premium Consulting
10, Thetidos str, Athens GR11528

Tel No: +30 2107213919,
Fax No: +30 2107213025
E-mail: en@premiumc.gr

Ms Martina MANIATI PhD
Premium Consulting
Maritime Economist
Premium Consulting
10, Thetidos str, Athens GR11528

Tel No: +30 2107213919,
Fax No: +30 2107213025
E-mail: mm@premiumc.gr

SEREPT

Mr Malek KALLEL
HSE Engineer
SEREPT

Tel No: +216 784 73 400bile:
E-mail: malek.kallel@serept.com.tn

TANKAGE MEDITERRANEE S.A. (TANKMED)

M. Abdallah CHAFFARI
(Operation Manager).
Tankage Méditerranée S.A. (TANKMED)
Street lac TURKANA - Imm. ZAHRA - 1st floor
Les Berges du Lac
1053 Tunis
TUNISIE

Tel: +216 71 960 478
Portable: +216 98 414 886
Fax: +216 71 960 855
E-mail: Abdallah.chaffari@tankmed.net

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRE PARTICIPANTS (suite.)

TURKISH PETROLEUM CORPORATION (TPAO)

M. Nancy KOSE

HSE Manager

Mobile:+90 505548 35 27

E-mail: nkose@tpao.gov.tr

Mr Galip YILMAZ

HSE Chief

Mobile+90 506 238 98 97

E-mail: gyilmaz@tpao.gov.tr

Turkish Petroleum Corporation
Söğütözü Mahallesi, 2180. Cadde
No: 86 06100 Çankaya – Ankara
TURKEY

SPEAKERS/ CONFERENCIERS

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)/ ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

Mr Gaetano LIBRANDO

Senior Deputy Director
Legal affairs and External Relation Division

Tel No: +440 207 587 3242

Fax No: + 44 207 587 3210

E-mail: GLibrand@imo.org

Ms. Patricia CHARLEBOIS

Senior Technical Expert
Transport of Liquid Chemicals Bulk (MARPOL Annex II)
Marine Environne Division

Tel No: +440 207 587 3163

E-mail: PCharleb@imo.org

International Maritime Organization
4 Albert Embankment
London SE1 7SR
UNITED KINGDOM

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS (UNEP/OCHA)

Ms Florentina DEBLING

Programme Officer
Joint UNEP/OCHA Environment Unit
Environmental Emergencies Section, Emergency Services Branch | United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)
Palais des Nations - bureau D-115
CH 1211 Geneva 10
SWITZERLAND

Tel: +41 22 917 2373

Mobile No: +41 797 230 234

Fax No: +41 22 917 0257

E-mail: debling@un.org

UNITED NATIONS INSTITUTE FOR TRAINING AND RESEARCH (UNITAR) / L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (UNITAR)

Mr Einar BJORGO

Manager, UNOSAT
United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)
Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10
SWITZERLAND

Tel No: +41 22 766 2726

E-mail: einar.bjorgo@unitar.org

SPEAKERS/ CONFERENCIERS (suite.)

EUROPEAN COMMISSION

Ms Asta MACKEVIVIUTE

Policy Officer
European commission
Rue de la Loi, 86
B-1049 Brussels
BELGIUM

Tel No: +32 229 528 99
Mobile: +32 4844 909922
E-mail: Asta.MACKEVICIUTE@ec.europa.eu

EUROPEAN MARITIME SAFETY AGENCY

Mr Leendert BAL

Head of Department Operations
European Maritime Safety Agency
Praça Europa Nº4
1249-206 Lisbon, Portugal

Tel No: +351 1 211 209 244
Mobile: +351 911 089 117
Fax No: +351 1 211 209 447
E-mail: leendert.bal@emsa.europa.eu

B.P. CORPORATION EGYPT

Ms Hala Gamal El Din El ASKALANY

BP Egypt Region
14 Road 252 Digla
Maadi Cairo,
EGYPT

Mobile: +20 100 166 6696
E-mail: Hala.Askalany@se1.bp.com

Mr Arden AHNELL

Director – Environment Technology / Knowledge Management
B.P. Corporation N.A. Inc.
501 Westlake Park Blvd
Houston, Texas, 77079
USA

Tel No: +11 630 440 9793
Mobile: +11 630 440 97 93
E-mail: arden.ahnell@bp.com

SPEAKERS/ CONFERENCIERS (suite.)

CENTRE OF DOCUMENTATION, RESEARCH AND EXPERIMENTATION ON ACCIDENTAL WATER POLLUTION (CEDRE)

Mr Ronan JEZEQUEL

Chemical Engineer
Centre of Documentation, Research and Experimentation on
Accidental Water Pollution (CEDRE)
715 rue Alain Colas
CS 41836
29218 BREST CEDEX 2
France

Tel No: +33 02 98 33 10 10
Mobile: +33 06 63 03 01 45
Fax No: +33 02 98 44 91 38
E-mail: Ronan.Jezequel@cedre.fr

CSA OCEAN SCIENCES INC.

Dr Luis LAGERA

Senior Scientist Environmental Scientist
CSA Ocean Sciences Inc.
540 w 52nd St LG
New York NY 10019
USA

Tel No: +1 772 219 300
Mobile: +1 561 254 71 78
Fax No: +1 772 219 3000
E-mail: llagera@conshelf.com

EPSILON CONSULTING LTD

Mr Evelthon G. IACOVIDES

Chief Executive Officer
Epsilon Consulting Ltd.
11 Tritolemou (Flat 104)
1087 Nicosia
CYPURS

Tel No: +357 22 499 569
Mobile: +357 99 644 753
Fax No: +357 22 677 668
E-mail: Evelthon@epdilon.com.cy
Elacovides@conshelf.com

SPEAKERS/ CONFERENCIERS (suite.)

ISTITUTO NAZIONALE DI GEOFISICA E VULCANOLOGIA (INGV)

Dr. Michela DE DOMINICIS

Researcher
Istituto Nazionale Di Geofisica e Vulcanologia (INGV)
Viale Aldo Moro 44
40128 Bolohna
ITALY

Tel No: +39 051 378 26 30
Mobile: +39 051 378 26 30
E-mail: michela.dedominicis@bo.ingv.it

OCEANOGRAPHY CENTRE – UNIVERSITY OF CYPRUS

Dr George ZODIATIS

Vice Director
Oceanography Centre University of Cyprus
P.O. Box 20537
Nicosia 1678
CYPRUS

Tel No: +357 22 893 988
Fax No: +357 22 895 051
E-mail: gzodiac@ucy.ac.cy

OIL SPILL RESPONSE LIMITED (OSRL)

Mr Andrew NICOLL

Advocacy Manager
Oil Spill Response Limited (OSRL)
Lower William Street
SO14 QE
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 2380 331 551
Mobile: +44 7919 566 538
Fax No: +44 2380 331 972
E-mail: AndyNicoll@oilspillresponse.com

Mr Liam HARRINGTON-MISSIN

Senior MetOcean Consultant
Oil Spill Response Limited (OSRL)
Lower William Street
SO14 QE
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 2380 331 551
Mobile: +44 7919 566 538
Fax No: +44 2380 331 972
E-mail: liamharrington-missin@oilspillresponse.com

SPEAKERS/ CONFERENCIERS (suite.)

OIL SPILL RESPONSE LIMITED (OSRL) (cont.)

Mr Øistein DAHLSLETT

Base Manager
OSRC Norway Limited
Risavika Havnerering 235
PostKoks 250
4098 Tananger
NORWAY

Tel No: +47 95 28 42 99
Mobile: +47 9528 42 99
E-mail: osteindahlslett@oilspillresponse.com

THE STANDARD CLUB

Mr Fabien LEREDE

Syndicate Claims Director
The Standard Club
Essex Street
London Wc2R 3AA
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 203 320 8898
Mobile: +44 7825 247 770
E-mail: fabien.lerede@ctplc.com

WATSON ENERGY CONSULTING PTY LTD.

Ms Sarah WATSON

Director
Watson Energy Consulting PTY Ltd.
P.O. Box 574
Wembley 6913
AUSTRALIA

Tel No: +61 8 938 77 995
Mobile: +372 545 30624
E-mail: swatson@watsonenergyconsulting.com

CO-ORGANIZERS / CO-ORGANISATEURS

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)

Mr Mahmoud Abdussalm KAMOUR

Senior Advisor
MOIG Chairman
NOC - LIBYA

Mobile: +218 913 3234056
E-mail: macamour@noc.ly

Mr Houcine MEJRI

Director
Mediterranean Oil Industry Group (MOIG)
B2.2 Résidence Dar Maghreb
2045 Les Berges du Lac
Al Bouhaira- Tunis
TUNISIE

Tel No: +216 71656290
Portable: +216 23236849
Fax No: +216 71656190
E-mail: houcine.mejri@moig.org.tn
info.moig@planet.tn

IPIECA - THE GLOBAL OIL AND GAS INDUSTRY ASSOCIATION FOR ENVIRONMENTAL AND SOCIAL ISSUES

Ms Elisabeth Marie Beatrice BONNEVILLE

OSWF Manager
IPIECA
209-215 Blackfrairs Raod
London,
SE1 8NL
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 76 33 23 94
Mobile: +44 75 57 78 53 53
Fax No: +44 0207 633 2389
E-mail: Elisabeth.bonneville@ipieca.org

SECRETARIAT / SECRETARIAT

**UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)/
PNUE / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)**

Ms Maria Luisa SILVA MEJIAS

Executive Secretary and Co-ordinator

Tel No: +30 210 7273126
Fax No: +30 210 7253196/7
E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr

Mr Habib ELHABR

Deputy Coordinator

Tel No: +30 210 7273126
Fax No: +30 210 7253196/7
E-mail: habib.elhabr@unepmap.gr

Ms Tatjana HEMA

MEDPOL Programme Officer

Tel No : +30 210 7273115
Fax No: +30 210 7253196,7
E-mail: thema@unepmap.gr

Ms Gyorgyi GURBAN

EcAp Project Officer

Tel No: +30 210 727 31 01
Fax No: +30 210 7253196/7
E-mail: Gyorgyi.Gurban@unepmap.gr

Ms Natalie GOMEZ

Secretary

Tel No: +30 210 7273128
Fax No: +30 210 7253196
E-mail: nathalie.gomez@unepmap.gr

Ms Alkisti FLOROU

EcAp trainee

Tel No: +30 210 727 31 01
Fax No: +30 210 7253196/7
E-mail: ecaptrainee@unepmap.gr

Coordinating Unit of Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP)
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 35 Athens
GREECE

SECRETARIAT / SECRETARIAT (suite.)

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Mr. Frederic HEBERT

Director

E-mail: fhebert@rempec.org

Mr. Gabino GONZALEZ

Programme Officer (OPRC)

E-mail: ggonzalez@rempec.org

Ms. Souade NASSERI

Consultant

E-mail: snasseri@rempec.org

Mr. Christopher SACCO

Administrative/Financial Assistant

E-mail: csacco@rempec.org

Ms. Amanda BONAVIA

Secretary/Administrative Assistant

E-mail: mbonavia@rempec.org

REMPEC

Maritime House

Lascaris Wharf

Valletta VLT 1921, MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8

Fax: +356 21 33 99 51

E-mail: rempec@rempec.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Introduction

L'Atelier sur la capacité régionale de lutte et la coordination contre les déversements majeurs d'hydrocarbures en mer Méditerranée (MEDEXPOL 2013), se tiendra à Athènes en Grèce, du 10 au 12 décembre 2013. Comme annoncé lors de la 1^{ère} Réunion du Groupe de Travail sur le Protocole Offshore, MEDEXPOL 2013 abordera également la planification d'urgence les opérations de lutte en cas d'incident offshore ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision IG.20/12.

Les principaux objectifs de l'atelier seront les suivants :

1. Etudier les politiques et arrangements régionaux relatifs à la lutte et la coopération en cas de déversement majeurs d'hydrocarbures en mer Méditerranée;
2. Examiner les meilleures pratiques et réglementations internationales identifiées et reconnues, pertinentes pour la mise en œuvre du Protocole Offshore ;
3. Etudier l'évaluation et l'analyse des mesures pratiques existantes et en vigueur dans les pays Méditerranéens, concernant les activités « offshore »
4. Formuler des recommandations à prendre en compte lors de l'élaboration du Plan d'Action stipulé dans la Décision IG.20/12 ;

Tous les correspondants nationaux du Plan d'Action pour la Méditerranée ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion conjointement et en consultation avec les autorités nationales compétentes. L'invitation à participer à l'atelier a également été adressée aux agences spécialisées des Nations Unies, aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales, aux organisations et associations internationales dont les activités sont liées aux objectifs de l'atelier ainsi qu'à l'industrie pétrolière.

Pour aider la réunion dans son travail, le REMPEC a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire.

Jour I: 10 décembre 2013

08.30–09.00 Inscription

09.00 - 09.15 Point 1 de l'ordre du jour Ouverture

L'atelier MEDEXPOL 2013 se tiendra du mardi 10 décembre 2013 à 09 h 00 au jeudi 12 décembre 2013 à 17 h 00.

M. Frédéric Hébert, Directeur du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), ouvrira l'atelier.

Point 2 de l'ordre du jour Organisation des travaux

Les participants seront invités à valider l'ordre du jour annoté exposé dans le présent document, ainsi que le programme.

Les langues de travail de l'atelier seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré. Tous les documents de travail seront disponibles en anglais et en français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine, à moins qu'une traduction soit fournie dans la deuxième langue de travail.

Le Directeur du REMPEC exposera le déroulement des débats, articulés autour de présentations de questions essentielles dans le contexte de scénarios d'incidents, suivies d'échanges alimentés par la participation active des acteurs présents. L'Atelier identifiera les lacunes et manquements appelant la mise en place d'actions ciblées.

09.15 – 09.30 Point 3 de l'ordre du jour Scenarios de pollution de grande ampleur

L'administrateur de Programme du REMPEC présentera deux scénarios d'incidents majeurs se produisant dans la région méditerranéenne: l'un concernera une explosion sur une plateforme offshore, et l'autre un incident de pétrolier. Ces scénarios serviront de fil conducteur des débats thématiques, permettant de délimiter le contexte et d'encourager un échange dynamique sur les questions pratiques et opérationnelles en jeu.

Les participants à la Réunion seront invités à réfléchir à ces scénarios dans le cadre des discussions qui animeront les sessions thématiques suivantes.

SESSION 1: Suivie de pollution de grande ampleur

09.30 – 10.00 Point 4 de l'ordre du jour Plateformes de prédiction

La mise à disposition de modèles de prévision fiables est absolument essentielle pour permettre aux décideurs d'identifier la réponse la plus appropriée et définir les stratégies d'action et les moyens et personnels à mobiliser en conséquence. Ce modèle de prévision peut être fourni par des sociétés privées ou par l'intermédiaire de services régionaux.

La plate-forme de prévision multi-modèles actuellement déployée dans le cadre du Projet « Système méditerranéen d'aide à la décision pour la sécurité maritime » (MEDESS-4MS) dans le prolongement de l'Atelier MEDEXPOL 2011 (Atelier sur l'évaluation du risque de rejet d'hydrocarbures en mer Méditerranée - MEDEXPOL 2011 - qui s'est tenu à Barcelone (Espagne) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011) sera présentée et étudiée en parallèle à d'autres services privés. L'industrie pétrolière présentera également ses capacités en termes de modèles de prévision.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à discuter des modèles de prévision.

10.00 – 10.30

Pause-café

10.30 – 11.15 Point 5 de l'ordre du jour Surveillance de pollution par satellite

Face à un incident majeur, il est absolument crucial de pouvoir accéder rapidement aux images satellites de la zone concernée pour cerner l'étendue de la pollution. Les mécanismes existants (Charte internationale, CleanSeaNet, etc.) seront présentés et étudiés.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à débattre de tout obstacle ou problème relatif à l'accès aux images satellites.

SESSION 2: TECHNIQUE DE LUTTE ET MOYENS DISPONIBLES

Face à un déversement catastrophique d'hydrocarbures, il est absolument indispensable de disposer des équipements de lutte adéquats, au bon moment et au bon endroit. Mobiliser les équipements essentiels au niveau du pays concerné ne suffit pas. Il faut un mécanisme efficace permettant de recourir aux ressources critiques dans le monde entier. L'expérience montre que, en cas de demande d'assistance, les moyens à mettre à disposition par chaque pays sont déterminés au cas par cas. Toutefois, disposer d'un aperçu précis des stocks disponibles dans la région peut grandement améliorer l'efficacité du mécanisme régional d'assistance et la planification de la mobilisation.

disponibilité de ces systèmes pouvant ne pas répondre aux besoins d'une application prolongée. Les stocks et les moyens connus en Méditerranée seront présentés.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à formuler des recommandations sur les conditions requises pour assurer la disponibilité des stocks de dispersants et des moyens d'application.

16.45 – 17.30 Point 11 de l'ordre du jour Politiques d'utilisation de dispersant nationales et régionales

La décision d'utiliser ou ne pas utiliser des dispersants peut créer des tensions et pourrait également être source de demandes d'indemnisation s'il est jugé que la décision prise a entraîné des dommages.

Les participants à la Réunion seront invités à réfléchir à et formuler des recommandations pour la possible mise en place d'une politique régionale d'utilisation des produits dispersants en Méditerranée.

Jour II: 11 décembre 2013

SESSION 3: COORDINATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

09.00 – 10.30 Point 12 de l'ordre du jour Mécanismes et bases de données sous-régionaux, régionaux, européens, internationaux et privés

Une mobilisation de grande ampleur peut susciter des difficultés et une certaine confusion; il est en effet complexe de gérer une coordination multi-pays et multi-organisations, ainsi qu'un tel volume d'informations provenant de sources différentes. L'incident de la plate-forme Macondo et l'exercice de communication réalisé lors de la simulation d'accident de pollution marine TIFANI organisée à Haïfa (Israël) les 22 et 23 octobre 2012 ont une fois de plus confirmé l'importance d'établir, dès les premières heures après la survenue d'un incident, une procédure de coordination afin d'éviter toute duplication inutile des efforts et d'augmenter l'efficacité de l'assistance internationale.

Les mécanismes existants au niveau sous-régional, régional, européen, international et du secteur privé seront présentés et étudiés pour envisager les possibles améliorations des procédures/modalités de la coordination multi-organisations.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies, à réfléchir à et formuler des recommandations sur les possibles améliorations des procédures/modalités de la coordination multi-organisations.

10.30 – 11.00 Pause-café

11.00 – 11.30 Point 13 de l'ordre du jour Procédures (offres, traitement, évaluation)

Lorsqu'un pays et son autorité compétente ont identifié le besoin de ressources de lutte dépassant ses capacités existantes et celles qu'il peut obtenir en vertu des accords bilatéraux et multilatéraux en place, une procédure claire de traitement et d'évaluation des offres doit être établie. Les meilleures pratiques et propositions de modèles répertoriées dans le projet de Lignes directrices concernant les Offres d'assistance internationales (IOA) de l'Organisation maritime internationale (OMI) seront présentées.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies, à réfléchir à et formuler des recommandations sur la possible adoption de formulaires et de pratiques communs pour la région Méditerranée.

11.30 – 12.00 Point 14 de l'ordre du jour Aspects douaniers, légaux et financiers

Tout pays demandeur, s'il estime qu'il y a lieu de demander l'assistance d'autres nations, doit définir comment faciliter au mieux l'entrée sur son propre territoire des équipements, biens ou personnels des pays portant assistance. À cette fin, le pays demandeur doit faciliter l'arrivée des équipes internationales d'assistance environnementale d'urgence, notamment en veillant au traitement rapide, voire à l'exemption pure et simple, des formalités douanières et demandes de visas. Le pays demandeur doit également fournir des informations régulières aux experts et équipes d'intervention faisant le déplacement concernant les points d'entrée, les formalités douanières et de visas et autres détails utiles pour leur arrivée. Les meilleures pratiques et propositions de modèles énumérées dans les Directives IOA de l'OMI seront présentées.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies, à réfléchir à et formuler des recommandations sur la possible adoption de formulaires et de pratiques communs pour la région Méditerranée.

12.00 – 12.45 Point 15 de l'ordre du jour Plan d'urgence national et offshore – exercices

En vertu de l'Article 16 du Protocole Offshore, les Parties contractantes doivent, en cas d'urgence, appliquer *mutatis mutandis* le Protocole Prévention et situations critiques, imposer aux opérateurs d'établir un plan d'urgence coordonné avec le plan d'urgence national et gérer la coordination pour l'élaboration dudit plan d'urgence. L'Article 11 du Protocole Prévention et situations critiques édicte les obligations des Parties concernant les mesures de sécurité à bord des navires, sur les installations offshore et dans les ports.

Les participants à la Réunion seront invités à discuter des possibilités de coopération avec l'industrie pour garantir l'intégration des mesures d'urgence à bord des navires, sur les installations offshore et dans les ports dans le cadre du plan d'urgence national, et de leur évaluation par le biais d'exercices communs entre les professionnels du secteur privés et les états.

12.45 – 13.15 Point 16 de l'ordre du jour Conclusions and recommandations

Les participants à la Réunion seront invités à passer en revue et à adopter les recommandations formulées lors des sessions précédentes.

13.15 – 14.15 Déjeuner

SESSION 4: LE PROTOCOLE OFFSHORE

14.15 – 15.00 Point 17 de l'ordre du jour Mise en œuvre de la décision IG.20/12 et décision de la 18^{ème} Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

Le Directeur du REMPEC fera le point sur l'application de la Décision IG.20/12 et de la Décision de la 18^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à débattre des exigences concernant l'application de la Décision de la 18^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

15.00 – 15.30 Pause-café

15.30 – 16.30 Point 18 de l'ordre du jour Responsabilité et indemnisation

Le représentant de l'OMI présentera les discussions en cours à l'OMI concernant les questions de responsabilités et d'indemnisations liées en cas de pollution par les hydrocarbures résultant de l'exploration et de l'exploitation offshore.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à discuter des questions de responsabilité et d'indemnisation liées en cas de pollution par les hydrocarbures résultant de l'exploration et de l'exploitation offshore.

Jour III: 12 décembre 2013

09.00 – 10.30 Point 20 de l'ordre du jour Analyse des questionnaires du Protocole Offshore

Sur la base des résultats du questionnaire soumis aux États côtiers méditerranéens et d'autres sources d'informations, le PNUE-PAM et le REMPEC ont mené une étude comparative des cadres législatifs et administratifs de la région, afin d'identifier les éventuels écarts entre les exigences du Protocole Offshore et les lois et pratiques en vigueur. Les résultats de cette analyse et les recommandations qui en découlent seront présentés aux participants.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à exposer leurs points de vue sur ces recommandations.

10.30 – 11.00 Pause-café

11.00 – 12.30 Point 19 de l'ordre du jour Etude des meilleures pratiques Offshore

12.30 – 13.30 Déjeuner

13.30 – 15.30 Point 19 de l'ordre du jour Etude des meilleures pratiques Offshore (suite.)

En vertu de l'Article 23 du Protocole Offshore sur les règles, normes, et pratiques, ainsi que sur les procédures internationales recommandées, le PNUE-PAM et le REMPEC, avec l'expertise technique et juridique d'un cabinet de conseil, ont identifié et analysé les meilleures pratiques et réglementations internationales reconnues existantes, tant sous un angle législatif qu'industriel, utiles pour la mise en œuvre du Protocole Offshore. Chaque fois qu'une question abordée par le Protocole Offshore était également citée dans un instrument international pertinent, cet instrument a été identifié pour garantir la cohérence entre le Protocole et les législations régionales et internationales en place. Les résultats de ce travail et les recommandations qui en découlent seront présentés lors de la Réunion.

Les participants à la Réunion seront invités à prendre note des informations fournies et à exposer leurs points de vue sur ces recommandations.

15.30 – 16.00 Pause-café

16.00 – 17.00 Point 21 de l'ordre du jour Conclusion and recommandations

Les participants à la Réunion seront invités à réfléchir aux différents éléments avancés lors des discussions, à tirer les conclusions et à formuler les recommandations finales pour la préparation et la mise en œuvre du Plan d'action du Protocole Offshore.

PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

Jour I: 10 Décembre 2013		
08.30 – 09.00	Inscription	
09.00 – 09.15	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture
	Point 2 de l'ordre du jour	Organisation des travaux
09.15 – 09.30	Point 3 de l'ordre du jour	Scenarios de pollution de grande ampleur
SESSION 1: Suivie de pollution de grande ampleur		
09.30 – 10.00	Point 4 de l'ordre du jour	Plateformes de prédiction
10.00 – 10.30	Pause-café	
10.30 – 11.15	Point 5 de l'ordre du jour	Surveillance de pollution par satellite
SESSION 2: Technique de lutte et moyens disponibles		
11.15 – 12.00	Point 6 de l'ordre du jour	Système de recouvrement de puits
12.00 – 13.00	Déjeuner	
13.00 – 14.00	Point 7 de l'ordre du jour	Récupération en mer
14.00 – 14.45	Point 8 de l'ordre du jour	Brûlage in situ
14.45 – 15.30	Point 9 de l'ordre du jour	Retour d'expérience sur l'utilisation prolongée de dispersants
15.30 – 16.00	Pause-café	
16.00 – 16.45	Point 10 de l'ordre du jour	Stockage et moyens d'application de dispersants
16.45 – 17.30	Point 11 de l'ordre du jour	Politiques d'utilisation de dispersant nationales et régionales

Jour II: 11 Décembre 2013		
SESSION 3: Coordination de l'assistance internationale		
09.00 - 10.30	Point 12 de l'ordre du jour	Mécanismes et bases de données sous régionaux, régionaux, européens, internationaux et privés
10.30 - 11.00	Pause-café	
11.00 - 11.30	Point 13 de l'ordre du jour	Procédures (offres, traitement, évaluation)
11.30 - 12.00	Point 14 de l'ordre du jour	Aspects douaniers, légaux et financiers
12.00 - 12.45	Point 15 de l'ordre du jour	Plan d'urgence national et offshore – exercices
12.45 - 13.15	Point 16 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
13.15 - 14.15	Déjeuner	

SESSION 4: Le protocole offshore		
14.15 - 15.00	Point 17 de l'ordre du jour	Mise en œuvre de la décision IG.20/12 et décision de la 18ème Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles
15.00 - 15.30	<i>Pause-café</i>	
15.30 - 17.00	Point 18 de l'ordre du jour	Responsabilités et indemnisations

Jour III: 12 Décembre 2013		
09.00 - 10.30	Point 20 de l'ordre du jour	Analyse des questionnaires du Protocole Offshore
10.30 - 11.00	<i>Pause-café</i>	
11.00 - 12.30	Point 19 de l'ordre du jour	Etude des meilleurs pratiques Offshore
12.30 - 13.30	<i>Déjeuner</i>	
13.30 – 15.30	Point 19 de l'ordre du jour	Etude des meilleurs pratiques Offshore (<i>suite.</i>)
15.30 - 16.00	<i>Pause-café</i>	
16.00 – 17.00	Point 21 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations

ANNEXE III

LISTE FINALE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

REMPEC/WG.34/2	Ordre du jour provisoire annoté.
REMPEC/WG.34/2/Rév.1	Ordre du jour annoté
REMPEC/WG.34/19	Etude sur les meilleures pratiques internationales (<i>la version française partiellement traduit</i>)
REMPEC/WG.34/20	Analyse du questionnaire Offshore
REMPEC/WG.34/21	Rapport de l'atelier

DOCUMENTS D'INFORMATION

REMPEC/WG.34/INF.1	Liste des documents
REMPEC/WG.34/INF.1/Rév.1	Liste des documents
REMPEC/WG.34/INF.1/Rév.2	Liste des documents
REMPEC/WG.34/INF.1/Rév.3	Liste finale des documents
REMPEC/WG.34/J/1	Liste provisoire des participants.
REMPEC/WG.34/J/1/Rév.1	Liste provisoire des participants.
REMPEC/WG.34/INF.2	Liste des participants.
REMPEC/WG.34/INF.3	Draft IMO International Offer of Assistance Guidelines (<i>en anglais uniquement</i>)
REMPEC/WG.34/INF.4	On-going discussion at IMO on matters concerning liability and compensation for oil pollution damage resulting from offshore exploration and exploitation activities (<i>en anglais uniquement</i>)
REMPEC/WG.34/INF.5	Capping and containment - International Association of Oil and Gas Producers/Global Industry Response Group recommendations (<i>en anglais uniquement</i>)
REMPEC/WG.34/INF.6	Deep-water Wells - International Association of Oil and Gas Producers – Global Industry Response Group (<i>en anglais uniquement</i>)
REMPEC/WG.34/INF.7	Oil Spill Response - International Association of Oil and Gas Producers/Global Industry Response Group recommendations (<i>en anglais uniquement</i>)
REMPEC/WG.34/INF.8	Mutual aid in large-scale offshore incidents - a framework for the offshore oil and gas industry - International Association of Oil and Gas Producers (<i>en anglais uniquement</i>)
REMPEC/WG.34/INF.9	Annulé

DOCUMENTS D'INFORMATION (suite.)

REMPEC/WG.34/INF.10 New challenges in oil spill response for Mediterranean States engaged in

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

PNUE/PAM	Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Le Protocole « offshore »).
PNUE/PAM	Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Le Protocole Prévention et situations critiques).
PNUE/PAM	Décision IG 20.12: Plan d'action pour l'application du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.
REMPEC	Lignes Directrices sur la coopération dans la lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures en Méditerranée.
REMPEC	Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle.
REMPEC	Principes et Lignes Directrices concernant le rôle et les responsabilités des experts envoyés en mission par le Centre à la demande d'un Etat en cas d'urgence, et devoirs et obligations des Etats à leur égard.
REMPEC	Principes et Lignes Directrices concernant l'envoi, la réception et la réexpédition d'équipement en cas d'opération d'assistance internationale.
REMPEC	Principes et Lignes Directrices concernant les arrangements et procédures opérationnelles qui pourraient être appliqués en cas d'opération conjointe.
REMPEC	Liste récapitulative des procédures à suivre et des personnes à contacter en cas de situation d'urgence.
REMPEC	Liste récapitulative des principales dispositions institutionnelles visant à faciliter l'assistance mutuelle en cas d'accident majeur de pollution des mers qui devraient être incorporées dans les plans nationaux d'urgence.
REMPEC	Lignes Directrices concernant l'échange d'officiers de liaison entre les Parties Contractantes en cas d'opérations de lutte impliquant plusieurs Etats.
REMPEC	Lignes Directrices concernant les arrangements qui pourraient être conclus en vue d'assurer en cas d'accident la liaison entre les Autorités gouvernementales et les autres Parties intéressées.

LIEN INTERNET

Oil Spill Response Joint Industry Project (OSR-JIP) (*en anglais uniquement*)
<http://oilspillresponseproject.org>